



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Conseil national
Commission de la science, de l'éducation et de la culture
Monsieur Fabien Fivaz
Président
3003 Berne

Courriel : lmr@blv.admin.ch

Fribourg, le 9 janvier 2024

2024-11

22.424 n Iv. pa. Badertscher - Etiquetage des denrées alimentaires - Indiquer si le transport a été effectué par avion - Procédure de consultation

Monsieur le Président,

La procédure de consultation citée en titre a retenu toute notre attention.

Après examen, nous informons que nous soutenons ce projet de modification de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI).

Ce projet vise à compléter les dispositions légales en prévoyant l'obligation d'étiqueter et de renseigner en ajoutant le moyen de transport, notamment le transport aérien. Cette déclaration concernerait les denrées fraîches, telles que la viande, le poisson, les fruits et les légumes.

Il est important de faire toute la transparence sur les produits alimentaires pour que les consommateurs et consommatrices puissent faire leur choix en toute connaissance de cause et prendre leurs responsabilités, notamment en lien avec la protection du climat et les émissions de CO₂. Ainsi, les personnes pourront, dans le cadre de leurs achats quotidiens, faire un geste envers la planète en donnant la préférence à des produits locaux de saison ou, le cas échéant, en choisissant des denrées alimentaires importées sur de courtes distances avec des moyens de transport plus respectueux de notre environnement.

Cette mesure paraît supportable d'un point de vue administratif et logistique car elle ne devrait pas toucher les petites exploitations locales. Elle devrait donc tendre à promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables, tel que la production locale et les circuits courts, sans pour autant limiter la liberté des consommateurs et consommatrices.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, pour elle et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ;
à la Chancellerie d'Etat.